



Paris, le 5 septembre 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plusieurs années la police scientifique est en crise et demande une reconnaissance statutaire des risques particuliers encourus par les agents, qu'ils soient physiques et psychologiques. Les policiers scientifiques sont exposés à des fatigues exceptionnelles liées aux contraintes horaires et aux nombreux déplacements inhérents à leur mission. Leur statut actuel, inadéquat, exclut de facto un tiers de leur salaire du calcul de la pension retraite et n'octroie aucune bonification pour compenser la pénibilité de leur métier.

En raison de l'incurie de l'administration, en décembre 2018 un préavis de grève illimitée a été déposé et une intersyndicale s'est constituée. Cette dernière regroupe les trois syndicats représentatifs de l'intégralité de la filière scientifique de la police nationale suite aux dernières élections professionnelles. Ce n'est qu'après un mouvement de cessation du travail et des interventions dans les médias qu'un dialogue a été engagé.

Depuis janvier 2019, le ministre de l'intérieur a cherché à apaiser la gronde des agents de la filière scientifique de la police nationale en lançant quelques chantiers structurels. Ceux-ci, bien que nécessaires, ne répondent pas aux revendications des agents.

L'un de ces chantiers a été baptisé « Réforme Statutaire » lors de la présentation de l'agenda social du DGPN. Il ne s'agit en réalité que d'une unique mesure catégorielle qui, si elle est légitime pour les catégories C, néglige totalement les agents des catégories A et B. Elle contribue donc paradoxalement à exacerber la tension et le sentiment de mépris ancré depuis plusieurs années déjà chez de nombreux personnels.

Nous avons saisi notre ministre et sollicité un réel engagement de sa part pour rectifier cette situation mais ses déclarations du 28 août 2019 sur les plateaux de BFM TV et RMC lors de l'émission « Bourdin Direct » révèlent une totale absence de prise en compte de nos demandes.

En effet, le ministre de l'intérieur déclare dans cet entretien « qu'il y a des métiers, des fonctions qui nécessitent qu'on prenne en compte la difficulté » et qu'il souhaite donc défendre un statut spécial pour les policiers actifs, les policiers municipaux et les pompiers, excluant de fait les agents de la police scientifique.

Qui peut douter que les policiers scientifiques sont quotidiennement confrontés à cette « difficulté » évoquée par Monsieur Castaner ?

Scènes traumatisantes, catastrophes ou tueries de masse, assistance photographique des médecins légistes lors des autopsies, misère sociale, milieux insalubres (souvent même instables et dangereux), détresse des victimes, contacts physiques avec des délinquants, des terroristes, rythme effréné des astreintes 24 heures sur 24 lié au manque d'effectifs, dérogations récurrentes sur les 11 heures de repos quotidien pendant les semaines d'astreinte, manipulation de produits toxiques et dangereux... sont le quotidien des policiers scientifiques.

Depuis de nombreuses années ils revendiquent une légitime égalité de traitement avec les autres forces du ministère de l'Intérieur :

- Ils sont dans l'attente d'une reconnaissance des contraintes particulières de leur métier, qu'ils exercent, au quotidien, seuls ou aux côtés des policiers dit « actifs », des gendarmes, des sapeurs-pompiers et des policiers municipaux,
- En matière de retraite, ils attendent la reconnaissance des contraintes ou nuisances, rencontrées durant leur vie professionnelle, susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur leur santé.

Notre ministre défendra donc, légitimement, nos collègues « actifs » du ministère de l'Intérieur et de la fonction publique territoriale mais pas les policiers technique et scientifique de la police nationale.

Puisqu'il est visiblement impossible d'obtenir de véritables engagements de notre ministre de tutelle concernant la reconnaissance de la pénibilité de notre métier et que nous ne souhaitons pas avoir à reconduire des actions telles que celle de la Saint-Sylvestre 2018, nous sollicitons une audience dans le cadre d'une intersyndicale afin de vous exposer nos revendications.

Comptant sur votre attachement aux valeurs de justice sociale, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Benjamin GAYRARD
Secrétaire Général
-SNPPS-

Xavier DEPECKER
Secrétaire National PTS
-SNIPAT-

Nathalie MAKARSKI
Secrétaire Générale
-SNAPATSI-